

Éducation

L'expertise médico-sociale entre officiellement à l'école en cette rentrée 2019

Publié le 28/08/19 - 18h34

En juin, le Gouvernement annonçait un grand service public de l'école inclusive s'appuyant notamment sur l'expertise du secteur médico-social. À quelques jours de la rentrée, l'inquiétude est grande du côté des familles sans solution et les professionnels sont toujours dans l'expectative, même si les ministères se veulent rassurants.

Inventer de nouvelles formes de coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social en moins de trois mois dont deux de vacances scolaires tenait de la gageure. Si la volonté est clairement affichée du côté du secrétariat d'État aux personnes handicapées, elle apparaît plus timide pour l'Éducation nationale qui doit engager un gros chantier de transformation et de formation. Sur le terrain, les ARS se sont appuyées sur des initiatives locales souvent préexistantes pour développer les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) renforcés et les équipes mobiles médico-sociales d'appui.

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, l'a rappelé dans sa conférence de presse de rentrée le 27 août, mieux accueillir les élèves en situation de handicap est l'une des priorités de l'année scolaire 2019-2020. Le dossier de presse revient longuement sur le recrutement des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), le déploiement des Pial, l'augmentation du nombre d'unités d'enseignement localisées (Ulis, +200 cette année) et le lancement de la [plateforme](#) Cap école inclusive à destination des enseignants. Mais pas un mot sur le partenariat avec le secteur médico-social. Le tir est rectifié dans le dossier destiné à accompagner son déplacement avec Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, à la cellule d'écoute départementale école inclusive du Val-d'Oise le 29 août.

Des expérimentations organisées à la hâte

Pour les principaux opérateurs du secteur, les contours de cette nouvelle collaboration semblent encore bien flous. Les équipes des établissements du secteur enfance reprenant le travail cette semaine, les fédérations n'ont pas encore enregistré toutes les remontées. *"Mais, rappelle Jean-Louis Leduc, directeur général de la fédération Apajh, la collaboration avec le secteur médico-social avait été complètement oubliée dans la première mouture du projet de loi pour une école de la confiance. Nous avons proposé aux parlementaires un amendement pour transformer les Pial en véritable centre ressource de l'Éducation nationale regroupant les AESH, les enseignants ressources et des personnels éducatifs médico-sociaux, nous avons obtenu des expérimentations de Pial renforcés et de plateformes mobiles médico-sociales d'appui (lire nos articles [ici](#) et [là](#))."*

Les Pial renforcés sont expérimentés à moyens constants pour le secteur médico-social. *"On crée des dispositifs législatifs pour nous demander de faire ce que l'on fait déjà, commente Bruno Ubbiali, directeur du pôle enfance de l'Adapei du Doubs. On n'a pas attendu les injonctions d'en haut pour aider les équipes éducatives quand elles sont en difficulté dans les établissements scolaires où nos services éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent sauf que pendant longtemps on l'a fait en dehors de tout cadre légal puisqu'on n'avait surtout pas le droit d'intervenir pour des enfants qui n'avaient pas de notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)".* Plutôt que de nouvelles circulaires, il aurait préféré un assouplissement des règles pour faciliter la coopération et les passerelles.

Les opérateurs perplexes sur la stratégie

Bien qu'elle soit le premier opérateur du département, l'Adapei du Doubs n'a été contactée ni pour développer un PIAL renforcé, ni une équipe mobile. L'Unapei du Gard a eu 48 heures pour proposer un projet d'équipe mobile à l'ARS Occitanie. Du côté d'APF France Handicap et de Trisomie 21 France, les fédérations avouent ne pas avoir de retour direct sur la mise en place des dispositifs. *"On a juste été contacté par l'ARS Centre-Val de Loire pour travailler sur un programme de formation pour transformer les établissements et service en dispositif d'appui ressource avec la volonté de généraliser les dispositifs d'accompagnement médico-éducatif (Dame, lire notre [article](#))"*, commente Emmanuel Guichardaz, responsable de projet scolarisation à Trisomie 21 France.

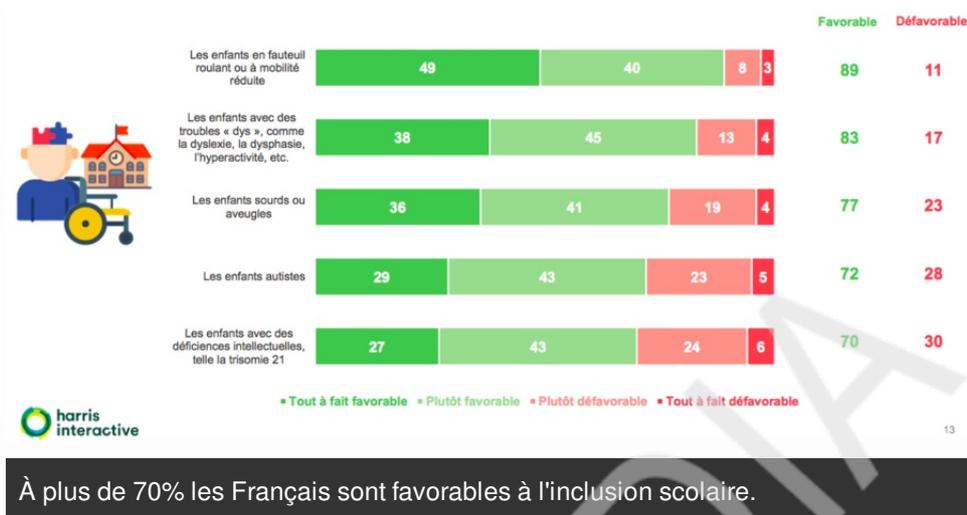
Le pilotage de l'école inclusive par l'Éducation nationale, la fédération Apajh n'y est pas hostile *"à condition qu'elle soit en capacité de travailler de façon étroite avec le secteur médico-social"*, commente Jean-Louis Leduc. *Or, pour l'instant, nous sommes réduits à la portion congrue dans certains PIAL. Quant à la circulaire sur les équipes mobiles, elle n'est pas cosignée par l'Éducation nationale, ce qui n'a pas l'heure de nous rassurer"*. Jacques Biringer, délégué national du pôle jeunesse de l'Apajh, regrette la généralisation des PIAL sans évaluation et constate sur le terrain le manque de préparation avec des établissements qui découvrent cette semaine qu'ils vont devoir gérer un PIAL en même temps qu'ils voient débarquer les AESH.

L'Apajh réclame un vrai pilotage départemental de tous les dispositifs handicap qu'ils soient 100% Éducation nationale, médico-sociaux ou mixte et un vrai tour de braquet sur la formation de tous les enseignants. *"Le Gouvernement assure que tous les enfants auront une solution mais ce que l'on voit sur la plateforme contributive marentree.org [...] c'est que de nombreuses solutions ne sont pas adaptées : quelques heures de scolarisation, une place en Ulis malgré la notification institut médico-éducatif (IME)..."*, commente Élodie Audonnet, chargée des relations publiques de l'Unapei. *Combien d'enfants sans solution satisfaisante qui s'ajoutent aux 11 000 enfants sans solution de scolarisation ?"*

Une volonté de coconstruction affichée

Le cabinet de Sophie Cluzel se veut rassurant et affiche une volonté de coconstruction avec le secteur médico-social. Le 29 août, la ministre réunit les chefs de file associatifs aux côtés de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour voir comment accompagner au mieux les familles. Elle a par ailleurs écrit aux directeurs des ARS et des MDPH pour leur demander d'être particulièrement vigilants dans le suivi des demandes transmises *via* les cellules d'écoutes école inclusive désormais opérationnelles dans tous les départements.

Les enseignants estiment que le compte n'y est pas pour réussir cette inclusion scolaire. Le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles de la fédération syndicale unitaire (Snuipp-Fsu) note dans son dossier de presse de rentrée que *"la mise en œuvre de ce service nécessitera des moyens humains importants, passant par des créations de postes et non du redéploiement, faute de quoi on risque de rester dans l'affichage"*. Il s'inquiète d'une *"formation des personnels enseignants et accompagnants réduite pour l'essentiel à une plateforme numérique"*. Quant aux Français, dans le sondage commandé par des associations parentales (1), ils se déclarent favorables à la scolarisation des enfants en situation de handicap avec les autres enfants, même s'ils se montrent un peu plus nuancés concernant les enfants autistes ou ayant des déficiences intellectuelles.

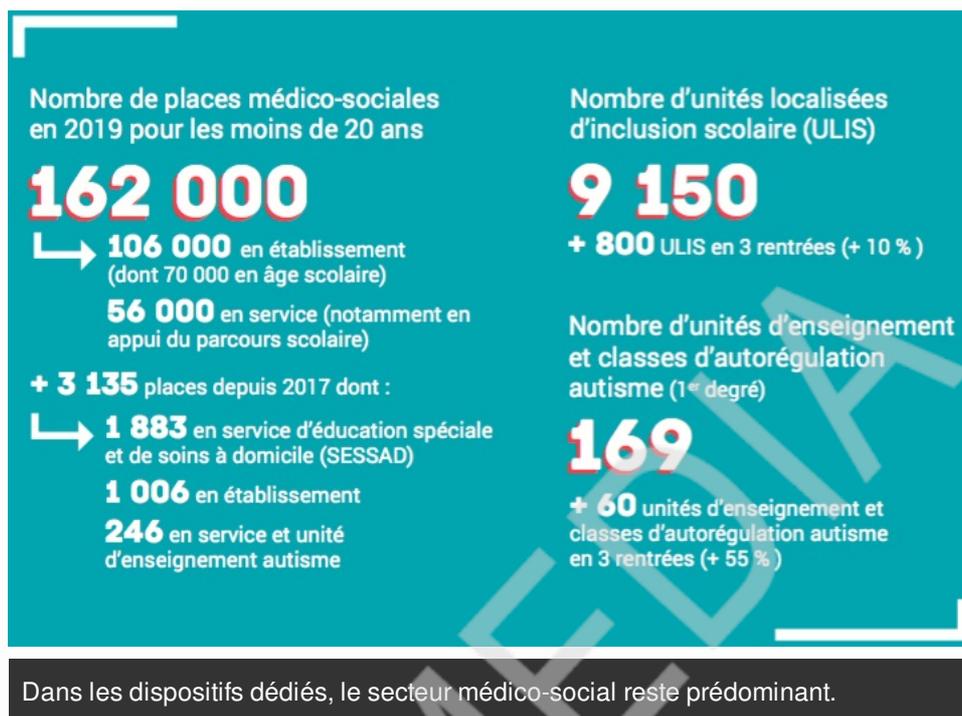


Si les premières remontées sur les PIAL renforcés sont encore un peu floues et correspondent dans un premier temps à la labellisation de dispositifs coopératifs existants, le cabinet de la ministre rappelle la volonté de renforcer, à terme, tous les PIAL pour pouvoir mieux coordonner les intervenants. Les équipes mobiles médico-sociales seront soixante à la rentrée, à raison d'une pour un ou deux départements. Elles n'ont pas vocation à accompagner les élèves mais les équipes scolaires dans les adaptations nécessaires au meilleur accompagnement des élèves à besoin particulier, qu'ils soient reconnus ou non en situation de handicap.

Ces équipes se veulent le pendant éducatif des enseignants ressources (2) sur la pédagogie. Peu d'appels à candidatures ont été lancés par les ARS dans le temps qui leur était imparti. Ces dernières ayant préféré s'appuyer sur des opérateurs ayant déjà des expériences facilement transférables : pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) orientés scolarisation ou bien encore équipe mobile ressource médico-social et protection de l'enfance (lire notre [article](#) sur le Bas-Rhin). Rattachées à un service existant, comme les PCPE, ces nouvelles équipes mobiles sont autonomes et disposent de moyens dédiés, souvent deux professionnels de profil éducateur spécialisé. Au cours de cette année scolaire, un cahier des charges sera élaboré pour leur généralisation à la rentrée 2020. Pour y parvenir, le parcours est balisé : un premier point sur le fonctionnement sera réalisé au 1^{er} octobre, puis une première évaluation avec les gestionnaires au 1^{er} décembre, suivi d'une deuxième évaluation au 1^{er} février 2020.

Une programmation départementale à organiser

Le dernier chantier engagé concerne la relance des groupes techniques départementaux. La réécriture du décret est engagée. Une version devrait bientôt être proposée au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Les collectivités locales siègeraient de droit et les parents et représentants des associations gestionnaires seraient invités en tant que personne qualifiée. Ces groupes techniques devront notamment assurer la planification des dispositifs handicap réclamés par l'Apajh. L'implication des collectivités locales devrait réjouir Bruno Ubbiali qui constate sur le terrain la non-intégration de ces dernières dans les réflexions sur l'école inclusive : *"Quand elles pensent accessibilité, elles résonnent en termes de taille des portes et d'ascenseurs, elles ne pensent pas que pour la déficience intellectuelle ou l'autisme c'est avant tout de mètres carrés dont nous avons besoin."*



Autre question qui reste en suspens pour le directeur du pôle enfance de l'Adapei du Doubs, celle du parcours scolaire des jeunes déficients intellectuels au-delà de 16 ans : "Seuls 10% de nos jeunes en inclusion arrivent à poursuivre en lycée professionnel. On récupère alors en institut médico-professionnel (Impro) des jeunes qui avaient fait toute leur scolarité en inclusion." C'est un gros dossier reconnaît le cabinet de Sophie Cluzel qui compte s'y atteler dans les prochains mois en s'appuyant notamment sur l'obligation de formation des 16-18 ans de la loi pour une école de la confiance. Un nouveau chantier en perspective.

(1) Il s'agit de Trisomie 21 France, Fédération nationale des associations au service des élèves en situation de handicap (Fnaseph) et Association nationale des parents d'enfants aveugles (Anpea).

(2) Destinés à accompagner leurs collègues, 50 enseignants ressources ont été déployés à la rentrée 2018, 50 enseignants ressources supplémentaires seront déployés à cette rentrée sur l'autisme et 50 nouveaux enseignants ressources autisme seront nommés en 2020.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>